

Blainville-sur-l'Eau, le 10 septembre 2024

CCTLB
Monsieur le Président
11 avenue de la Libération
CS 70047
54302 LUNEVILLE Cedex

Réf. : DP/OM/MM/CT/2024/541

Objet : Avis modification simplifiée du PLUi-H

Monsieur le Président,

En réponse de votre courrier du 9 août 2024 relatif à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat de la communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et conformément à l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, nous vous informons que la communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle n'émet aucune observation particulière concernant ce projet.

Nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Vice-président de la CC3M,



M. Olivier MARTET.

Le Président de la CC3M,



M. Philippe DANIEL.